



# Ville de Neuchâtel

## COMMUNIQUE DE PRESSE CONCERNANT LE BUDGET 2007 ET LA PROJECTION DES COMPTES 2006

### ***Budget 2007***

Le budget 2007 présente un excédent de recettes de 3'231'600 francs. Cet excédent de revenus est le résultat de recettes fiscales supplémentaires exceptionnelles et d'efforts importants d'économie afin de freiner la croissance des dépenses. Les revenus exceptionnels, s'élevant à dix millions de francs, ne se reproduiront pas en 2008. L'amélioration des recettes fiscales étant passagère, le Conseil communal a fixé pour objectif de porter la fortune nette de la ville à 12 millions de francs au 31 décembre 2007 afin de renforcer la situation financière de la Ville et de préparer les exercices futurs. Cet objectif devrait être atteint grâce également au résultat positif de l'exercice 2006. Rappelons que le niveau de la fortune nette de la Ville est aujourd'hui le plus faible du canton puisqu'elle a été fortement réduite durant les années déficitaires.

Cet objectif, s'agissant de l'alimentation de la fortune, a amené le Conseil communal à prendre de nouvelles mesures structurelles et conjoncturelles, dont certaines sont intégrées dans ce budget, et à demander à nouveau une contribution au personnel. La contribution de deux pour-cents de la part du personnel introduite en 2006 sera reconduite à raison d'un pour-cent en 2007 et l'effectif du personnel sera réduit de près de douze postes. Le Conseil communal relève à cet égard l'effort du personnel communal. Ce budget est donc le fruit de mesures structurelles et d'importants efforts d'économie qui entraîneront dans certains domaines des réductions de prestations à la population.

L'embellie économique actuelle n'est pas accompagnée d'une amélioration de la situation financière d'une partie de la population et les contributions à l'Action sociale poursuivent leur progression extraordinaire. La modification en début d'année de la loi sur la péréquation intercommunale entraîne une augmentation significative de la participation de la ville. D'autre part, certaines dépenses nouvelles expliquent la progression des charges, à l'exemple de la nouvelle caserne du SIS, de la nouvelle ligne 11 des transports publics, des frais d'exploitation du nouveau stade ainsi que des salles de gymnastique de 'La Maladière'. Enfin, les projections financières des Services industriels entraînent une diminution importante du résultat compte tenu notamment de l'attribution de 1,1 million de francs pour le développement des énergies renouvelables.

Le Conseil communal relève toutefois que les perspectives sont encourageantes : la construction toujours soutenue de logements ainsi que le développement de certaines entreprises contribueront à accroître l'assise financière de la Ville par les revenus fiscaux supplémentaires générés tant par les sociétés que par les nouveaux habitants. Enfin, les investissements permettront d'entretenir et de moderniser les infrastructures publiques.

***Projection des résultats 2006 sur la base des comptes au 31 août 2006***

Cette seconde projection des comptes 2006 renforce la tendance positive que nous annonçons cet été puisque l'excédent de recettes atteint 3,3 millions de francs. Ce résultat permettra donc d'alimenter la fortune nette et tient compte de la restitution en 2007 de la contribution de 2% du personnel, conformément aux engagements pris.

L'affirmation de la croissance économique entraîne une amélioration des recettes fiscales, renforcée par la taxation extraordinaire de l'une des sociétés de notre ville. L'augmentation globale des recettes fiscales atteint près de 7 millions de francs. Les effets financiers négatifs de la modification de la péréquation intercommunale intervenue cette année, de même que les conséquences sur les subventions cantonales des mesures d'économie de l'Etat, sont compensés par cette hausse extraordinaire des recettes fiscales.

Les amortissements des bâtiments du degré secondaire II (refacturés) ainsi que les subventions versées pour la part de la Ville à l'Action sociale et à la péréquation financière intercommunale, constituent les principales dégradations de charges par rapport au budget 2006.

Les perspectives positives du bouclage de l'exercice 2006 nous encouragent à poursuivre les réorganisations afin d'optimiser les ressources à disposition. L'assainissement durable des finances de la Ville exige en premier lieu la reconstitution de la fortune nette qui a été presque absorbée par les effets de la situation économique sur les résultats des années 2003 à 2005.

Neuchâtel, le 25 octobre 2006

LE CONSEIL COMMUNAL

## 1. Mesures d'économie structurelles et conjoncturelles

Sans être exhaustif, les mesures structurelles les plus significatives en termes financiers sont les suivantes :

- l'introduction d'une taxe d'équipement,
- la diminution de huit postes au Corps de police dans le cadre de Police 2006,
- la suppression d'un poste de chargé de mission auprès de la Direction de police,
- l'installation de bennes enterrées pour l'enlèvement des déchets solides,
- l'élargissement des activités de la Clinique dentaire à l'orthodontie (activité rentable),
- l'augmentation des tarifs d'ambulance résultant de la négociation avec Santésuisse,
- l'augmentation de certains tarifs.

D'autres mesures structurelles présentées à la Commission financière sont à l'étude.

Sur le plan des charges de personnel, le budget intègre les éléments suivants :

- des réorganisations dans de nombreux services conduisant à la diminution de 20,4 postes (-2,4%), alors que des effectifs supplémentaires (8,6 postes) sont prévus pour faire face à de nouvelles activités (Stade de 'La Maladière'), à la croissance du travail (Service social) et au remplacement de stagiaires par un poste à 60% aux Caves. Globalement, les effectifs diminuent de 11,8 postes (-1,4%).
- l'application des dispositions réglementaires s'agissant des progressions salariales (soit des augmentations de 0,5%, 1%, 1,5% et 2,5% en fonction de l'ancienneté),
- le reconduction en 2007 de la contribution prélevée en 2006 sur les salaires du personnel, du Conseil communal et sur les rentes versées aux anciens membres du Conseil communal, dont le taux est réduit à 1% (1,2 million de francs). Cette mesure s'impose afin de maîtriser l'augmentation des charges de personnel, en particulier les rappels de l'employeur de la Caisse de pensions oscillant entre 0% et 230% de l'augmentation des salaires. Cette mesure s'appliquera également au personnel des institutions subventionnées appliquant les dispositions du personnel communal (théâtre du Passage, patinoire, BPU) ou dont les salaires sont subventionnés (Bibliothèque Pestalozzi, Centre des loisirs). Par contre, elle ne s'applique pas aux apprentis et stagiaires. La contribution 2006 de 2% sera remboursée en 2007 conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil général.

Afin de disposer d'une base de planification plus solide, le Conseil communal propose au Conseil général de modifier le mois de référence de l'indice servant de base à l'indexation des traitements. L'allocation de renchérissement est actuellement accordée sur la base de l'indice du mois de novembre (donnée inconnue au moment de l'adoption du budget et faisant l'objet d'une estimation). Le Conseil communal propose donc d'adapter dès 2007 les salaires sur la base de l'indice du mois d'août précédent. Le principe de l'octroi d'allocations de renchérissement au 1<sup>er</sup> juillet en cas d'augmentation de l'indice de 3% ou plus est maintenu et seule la base de référence est modifiée (28 février et non plus 31 mai).

Consultées, les associations de personnel n'approuvent pas cette nouvelle contribution ni la modification du mois de référence servant de base pour l'indexation des traitements.

Par ailleurs, les dispositions internes s'agissant du non-remplacement pendant six mois des postes devenus vacants sont maintenues (1,7 million de francs). L'augmentation des charges de personnel, qui représentent plus du tiers du total des charges, est ainsi contenue à 3,3% par l'application des mesures susmentionnées totalisant plus de 4,2 millions de francs.

## 2. Situation économique

C'est une accélération de la conjoncture mondiale qui a marqué le premier semestre 2006. Par la suite, les derniers indicateurs conjoncturels ont montré que les Etats-Unis s'acheminaient vers un ralentissement. En effet, des taux d'intérêts plus élevés, un marché immobilier qui ralentit quelque peu et la hausse des coûts énergétiques freineront très probablement l'élan de la consommation des ménages, principal moteur de la croissance aux Etats-Unis. Malgré ces quelques signes de faiblesse, l'évolution de la conjoncture du reste du monde, en particulier celle de la zone euro et asiatique, ne devrait pas trop en pâtir les mois à venir, alimentée par les bonnes dispositions de la consommation interne qui s'ajoutent au rebond des investissements et des exportations. Ensuite, les politiques budgétaire et monétaire plus restrictives des banques centrales devraient induire plus de contraintes financières en terme de crédit notamment. S'agissant de la politique menée par la Réserve fédérale américaine (FED), il est possible qu'elle marque une pause, attentive qu'elle est à l'évolution économique de son pays mais également à la maîtrise de l'inflation. A fin juin 2006, la FED avait procédé pour la 17<sup>ème</sup> fois consécutive à un tour de vis monétaire. C'est pourquoi, si les pressions inflationnistes venaient à être alimentées, notamment par la flambée persistante des cours du pétrole, alors des relèvements des taux directeurs ne sont pas à exclure tant outre-atlantique qu'en Europe.

En Suisse, les indicateurs conjoncturels sont orientés au vert du moins jusqu'à la fin de l'année 2006. Les exportations continueront d'être bien orientées, soutenues par une vigoureuse demande extérieure. Ainsi, le Produit Intérieur Brut (PIB) devrait enregistrer une croissance avoisinant les 3% pour 2006. En rythme annuel, la hausse a atteint 3,2% tant au cours du premier trimestre qu'au second trimestre 2006. En se basant sur les effets d'un tassement de la croissance mondiale et d'une probable poursuite de la montée des taux d'intérêts, une légère perte de dynamisme est pronostiquée néanmoins par les divers instituts de recherches conjoncturelles pour 2007.

Ces perspectives n'affecteront pas immédiatement le marché de l'emploi. En effet, tirant profit de la bonne tenue des exportations helvétiques, le taux d'utilisation des capacités, au demeurant élevé, permettra, au cours de ces prochains mois, de stimuler l'emploi. Selon le Groupe d'experts de la Confédération, le marché du travail poursuivra son embellie débutée en 2004 où le taux de chômage se situait à 3,9%, en moyenne annuelle. Pour 2006 et 2007, l'on table respectivement sur un taux de 3,3% et 2,8%. Par conséquent, grâce à l'augmentation de l'emploi, l'incidence positive sur la consommation des ménages devrait se maintenir.

Les prévisions montrent également qu'aucun risque d'inflation ne menace dans l'immédiat, malgré une évolution irrégulière des prix pétroliers particulièrement durant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2006. En effet, une analyse de l'inflation sous-jacente, qui exclut donc les prix pétroliers, montre que celle-ci fait preuve d'une relative stabilité, comme d'ailleurs dans les principales

économies développées qui bénéficient de la très forte concurrence des économies des pays émergents. Néanmoins, en septembre dernier, la Banque Nationale Suisse (BNS) avait procédé à la troisième hausse de l'année de la marge de fluctuation du Libor à 3 mois pour la porter à un niveau de 1,25% à 2,25%. Ce faisant, l'institut bancaire modère les pressions inflationnistes qui pourraient se manifester à l'avenir sachant que des facteurs comme la remontée des taux hypothécaires contribueront certainement à augmenter le renchérissement des loyers. Pour 2007, la BNS pronostique donc une inflation de 1,1%.

L'économie neuchâteloise tire évidemment profit de la bonne conjoncture helvétique. Cet environnement favorable devrait se poursuivre ces prochains mois, ce qui favorisera également le marché de l'emploi.

A fin août 2006, le taux de chômage cantonal a atteint 4%, contre 4,3% une année auparavant. Pour les mêmes périodes, en Ville de Neuchâtel il s'élevait respectivement à 4,7% et à 5%.

### **3. Désenchevêtrement des tâches**

Comme au budget 2006, le budget des hôpitaux ne figure plus dans le budget de la Ville. Les loyers et les charges financières des bâtiments du degré secondaire 2 y ont été réintroduits suite à la récente décision de l'Etat de reporter à plus tard leur acquisition et de les louer dans l'intervalle.

Les conséquences sur l'endettement de la Ville suite au transfert du NHP et des dettes y afférentes ont été intégrées dans le budget 2007. La dette par habitant diminue par conséquent de 31%, soit de 19'661 francs au budget 2006 à 13'551 francs.

## 4. Analyse du fonctionnement

### 4.1. Charges de personnel

en milliers de francs	B 2007	B 2006	2005	2004	Ecart B07/B06	
Administration	<b>64'554</b>	62'017	64'230	63'476	<b>2'537</b>	4.1%
Affaires sociales	<b>4'847</b>	4'661	8'018	7'290	<b>186</b>	4.0%
Jeunesse et intégration	<b>24'672</b>	24'406	19'048	77'816	<b>266</b>	1.1%
Services industriels	<b>13'927</b>	13'458	13'533	14'320	<b>469</b>	3.5%
<b>TOTAL</b>	<b>108'000</b>	104'542	104'829	162'902	<b>3'458</b>	3.3%

Les effectifs de l'Administration communale diminuent de 11,8 postes pour atteindre 834,6 postes (y compris le personnel administratif et les concierges des écoles primaires et enfantines). Dans le détail, la diminution atteint 20,4 postes alors que l'augmentation est de 8,6 postes, dont 7,73 aux Service des sports en partie financés pour notamment faire face aux nouvelles tâches liées à la gestion du stade de 'La Maladière'.

Globalement, la hausse des charges de personnel, malgré cette importante baisse d'effectif, s'explique par les cotisations de rappels à la Caisse de pensions et par la diminution de la contribution (1%) sur les traitements par rapport aux mesures salariales en vigueur en 2006. L'octroi de l'allocation de renchérissement est basée sur l'indice du mois d'août et le non-remplacement durant six mois du personnel démissionnaire est maintenu.

### 4.2. Biens, services et marchandises

en milliers de francs	B 2007	B 2006	2005	2004	Ecart B07/B06	
Administration	<b>35'793</b>	33'791	34'871	38'052	<b>2'002</b>	5.9%
Jeunesse et intégration	<b>3'412</b>	3'380	2'375	10'118	<b>32</b>	0.9%
Services industriels	<b>55'753</b>	49'542	49'026	47'525	<b>6'211</b>	12.5%
<b>TOTAL</b>	<b>94'958</b>	86'713	86'272	95'695	<b>8'245</b>	9.5%

Les frais d'entretien au CEG et d'achat de véhicules à la Voirie, ainsi que les loyers au SIS, aux Sports et aux Affaires sociales expliquent l'essentiel de l'augmentation pour l'Administration. L'augmentation du prix d'achat du gaz de près de 4 millions de francs explique la hausse aux Services industriels.

### 4.3. Subventions

L'ensemble des subventions s'élève à 34,2 millions de francs, soit une augmentation de 8,8% par rapport au précédent budget (2,8 millions de francs). L'essentiel de cette croissance s'explique par celle des charges réparties par l'Etat. La diminution de certaines subventions est reconduite.

### 4.3.1. Charges réparties par l'Etat

en milliers de francs	B 2007	B 2006	2005	2004	Ecart B07/B06	
Aide sociale	<b>7'600</b>	6'500	5'000	5'351	<b>1'100</b>	16.9%
Etabl. spécial. AI	-	-	255	936	<b>0</b>	
Part aux mesures d'intég. prof.	<b>1'782</b>	1'930	1'544	1'270	<b>-148</b>	-7.7%
Déficit transports	<b>7'682</b>	7'014	7'318	6'544	<b>668</b>	9.5%
Versement fds péréquation	<b>4'950</b>	4'200	6'200	6'795	<b>750</b>	17.9%
<b>TOTAL</b>	<b>22'014</b>	19'644	20'317	20'896	<b>2'370</b>	12.1%

La part à l'Aide sociale continue d'augmenter de manière significative (+1,1 million de francs) et cette augmentation des coûts dépasse l'effet des mesures annoncées par le Conseil d'Etat en 2005.

L'augmentation de la participation au Fonds de péréquation (+ 750'000 francs) est due à l'amélioration de nos recettes fiscales 2005 et à la modification de la loi cantonale intervenue début 2006.

L'augmentation de la part aux déficits des transports de 668'000 francs résulte de la prise en charge pour trois ans du déficit de la nouvelle ligne de bus 11 « Place Pury – Nid-du-Crô », dont le montant brut est de 744'000 francs selon les modalités figurant dans le rapport 06-009 adopté par le Conseil général le 8 mai 2006.

### 4.3.2. Autres subventions

Dans le cadre de la création par l'Etat d'un fonds cantonal pour l'intégration des jeunes émargeant à l'Aide sociale, un montant de 250'000 francs pour la participation à ce fonds a été prévu au budget 2007 (0,3% de la masse salariale).

Afin de soutenir l'Association pour la revitalisation du centre-ville, une nouvelle subvention de 120'000 francs est proposée pour la participation de la ville à l'engagement d'un city-manager afin de permettre le développement sans tarder d'actions de promotion (intention figurant dans le rapport 06-008 du Conseil communal, du 13 mars 2006, concernant la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement).

Les subventions versées en matière culturelle totalisent 1'447'100 francs contre 1'432'100 francs au budget 2006 en raison notamment de l'augmentation de 20'000 francs du poste « autres subventions extraordinaires ».

Afin d'améliorer la transparence des comptes, le montant des salaires versés à la Bibliothèque Pestalozzi constitue dorénavant une subvention de 256'300 francs au budget 2007 (et non plus des traitements puisqu'il ne s'agit pas de personnel communal).

#### 4.4. Recettes fiscales

en milliers de francs	B 2007	B 2006	2005	2004	Ecart B07/B06	
Impôt sur le revenu	<b>67'900</b>	68'000	64'240	89'783	<b>-100</b>	-0.1%
Impôt sur la fortune	<b>6'200</b>	6'200	5'843	8'493	-	0.0%
Impôt sur le bénéfice	<b>45'500</b>	32'000	34'829	29'989	<b>13'500</b>	42.2%
Impôt sur le capital	<b>10'800</b>	11'800	13'806	11'451	<b>-1'000</b>	-8.5%
Rectificatifs et amendes	<b>1'770</b>	2'370	1'904	2'938	<b>-600</b>	-25.3%
Pertes et abandons	<b>-1'570</b>	-1'600	-2'548	-2'643	<b>30</b>	-1.9%
Taxe sur les chiens	<b>122</b>	127	132	126	<b>-5</b>	-3.9%
Taxe sur les spectacles	<b>1'274</b>	963	914	902	<b>311</b>	32.3%
<b>TOTAL</b>	<b>131'996</b>	119'860	119'120	141'039	<b>12'136</b>	10.1%

#### Personnes physiques

Le budget 2006 prévoyait une augmentation du coefficient fiscal de 2 points. Une augmentation de 2,5% des revenus imposables a été prise comme base d'estimation pour le budget 2007.

Le montant des pertes et abandons (actes de défauts de biens) sera également moins élevé en raison de l'effet de la bascule du coefficient de 30 points intervenue en 2005.

Le montant prévu de taxe sur les spectacles augmente de plus de 300'000 francs par rapport au budget 2006 en raison de l'ouverture prochaine de 'La Maladière'.

#### Personnes morales

L'impôt sur le bénéfice inclut la taxation exceptionnelle d'un contribuable ainsi que les effets de l'excellente situation conjoncturelle actuelle. Cette taxation exceptionnelle ne se reproduira pas en 2008.

#### 4.5. Taxes, émoluments et tarifs

Un rapport sera présenté au début 2007 au Conseil général qui proposera une refonte de la réglementation sur l'équipement. Ce nouveau texte, élaboré par un groupe de travail interdirectionnel, constituera une mise en conformité à la LCAT, synthétisera l'ensemble de la problématique en matière d'équipement et permettra d'adapter le type et le montant des taxes au coût réel des infrastructures. Sur le plan financier, les recettes supplémentaires attendues, sur l'ensemble des sections concernées, sont de l'ordre de 200'000 francs par an.

Certaines taxes d'inhumation et d'incinération seront également adaptées.

Le tarif d'électricité a été modifié par l'introduction au 1<sup>er</sup> novembre 2006 de la contribution pour le développement et la rénovation des unités de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable qui se monte à 0,5 ct par kilowatt/heure. Parallèlement à cette nouvelle taxe, les différents tarifs de vente ont été diminués. Le produit de cette taxe alimente la réserve pour la promotion d'énergie renouvelable. Le prix du gaz a été augmenté de 0,279 ct/kWh le 1<sup>er</sup> août 2006 en raison de la hausse des prix d'approvisionnement.

## 5. Budget des investissements

Les dépenses nettes d'investissement se montent à 35'131'000 francs. Les charges financières sont financées par des taxes (épuration, déchets) ou les tarifs des Services industriels pour des investissements représentant une somme de 13'616'000 francs

Conformément aux directives du Service des communes, seuls les investissements du patrimoine administratif figurent au budget. Le tableau suivant présente la répartition entre les investissements des patrimoines administratif et financier.

Patrimoine	TOTAL	Administratif	Financier
Investissements bruts	<b>39'216'000</b>	36'841'000	2'375'000
Recettes	<b>-4'085'000</b>	-4'085'000	-
<b>Investissements nets</b>	<b>35'131'000</b>	32'756'000	2'375'000
Investissements financés par des taxes ou des tarifs	<b>13'616'000</b>	13'616'000	-
<b>Solde financé par l'impôt</b>	<b>21'515'000</b>	<b>19'140'000</b>	<b>2'375'000</b>

Le budget des dépenses d'investissements bruts se monte à 39'216'000 francs et comprend la poursuite d'importants projets déjà votés.

Les principaux investissements prévus pour 2007 et dont les crédits ont déjà été votés concernent :

- le programme d'entretien sur le domaine public (1'400'000 francs),
- la rénovation de la zone piétonne (600'000 francs),
- la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> étape du PGEE (1'900'000 francs),
- l'entretien lourd des bâtiments du patrimoine administratif (300'000 francs) et financier (825'000 francs),
- la réfection du port du Nid-du-Crô (1'020'000 francs),
- les dépenses dans le domaine de l'eau aux Services industriels (2'450'000 francs),
- les dépenses dans le domaine du gaz aux Services industriels (1'250'000 francs),
- les dépenses dans le domaine de l'électricité aux Services industriels (3'460'000 francs),
- les projets de production d'électricité (1'236'400 francs),
- le terrain de football de Pierre-à-Bot (1'100'000 francs),
- l'équipement d'exploitation de la Maladière (600'000 francs),
- la rénovation (900'000 francs) et l'acquisition (2'500'000 francs) de l'immeuble sis aux Falaises 74.

Les principales dépenses d'investissement en 2007 qui feront l'objet de nouvelles demandes de crédit sont les suivantes :

- l'aménagement de point de collecte des déchets enterrés (1'600'000 francs),
- l'acquisition d'un camion pompe (700'000 francs),
- l'inventaire, l'évaluation et l'informatisation des bâtiments (400'000 francs),
- le regroupement et la réorganisation des locaux suite au départ du SIS (1'300'000 francs),
- la réfection et transformation des annexes du MAH (400'000 francs),
- la première phase de réalisation de l'aménagement des rives (500'000 francs),
- la rénovation des barrières au Quai du Port (300'000 francs),
- l'aménagement de la rue Crêt-Taconnet, partie est (500'000 francs),
- la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement (3'800'000 francs),
- la rénovation complète du collège du Crêt-du-Chêne (500'000 francs),
- la réfection du terrain du Chanet (1'500'000 francs),
- la réfection de la chaufferie aux piscines du Nid-du-Crô (320'000 francs).

#### Autofinancement (patrimoine administratif)

	B 2007	B 2006	2005
Total investissements nets	<b>32'756'000</b>	36'973'400	59'073'987
Autofinancement	<b>-27'668'300</b>	-21'615'200	-17'588'855
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>5'087'700</b>	15'358'200	41'485'132

La capacité d'autofinancement permet de financer 84% des investissements nets du patrimoine administratif.

### Comparaison avec la planification quadriennale des investissements

Le budget des investissements 2007 est supérieur de près de 8 millions de francs au montant prévu à la planification quadriennale 2006-2009. Par contre, les dépenses nettes prévues en 2006 sont inférieures de plus de 4 millions de francs à ce qui était prévu initialement à la planification quadriennale.

#### Planification 2006-2009

	Total	2006	2007	2008	2009
Investissements bruts	<b>129'843'400</b>	43'983'400	29'940'000	28'920'000	27'000'000
Recettes	<b>-16'000'000</b>	-6'005'000	-2'745'000	-3'135'000	-4'115'000
<b>Investissements nets</b>	<b>113'843'400</b>	37'978'400	27'195'000	25'785'000	22'885'000

Certains projets, comme la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement, planifiés en 2006 sont budgétés en 2007 pour 3,4 millions de francs. D'autres projets, comme aux Services industriels, sont réalisés en 2006 pour des raisons de coordination, alors qu'ils étaient planifiés en 2007 pour 1 million de francs.

Au Service des sports, le projet des Falaises 74 (Monruz), planifié en 2006, est budgété en 2007 pour 1'600'000 francs nets ainsi que le complément pour le stade de Pierre-à-Bot pour 400'000 francs nets.

#### Prévisions 2006, budget 2007 et planification 2008 et 2009

	Total	P2006	B2007	2008	2009
Investissements bruts	<b>135'993'000</b>	40'857'000	39'216'000	28'920'000	27'000'000
Recettes	<b>-18'508'000</b>	-7'173'000	-4'085'000	-3'135'000	-4'115'000
<b>Investissements nets</b>	<b>117'485'000</b>	33'684'000	35'131'000	25'785'000	22'885'000

Les budgets 2008 et 2009 des investissements devront résorber le dépassement actuel de 3,6 millions de francs par rapport à la planification initiale.

#### Evolution de la dette à long terme et de la charge d'intérêts

	B 2007	B 2006	2005	2004	2003
Dette à court terme (en milliers de francs)	<b>65'000</b>	65'000	61'000	55'000	40'005
Dette à long terme (en milliers de francs)	<b>436'000</b>	629'000	634'000	629'000	609'000
Intérêts passifs (en milliers de francs)	<b>16'956</b>	24'689	24'473	24'628	24'282
Charge nette d'intérêt (en milliers de francs)	<b>15'886</b>	16'694	17'269	18'591	16'219
Charge nette d'intérêt en Fr. / habitant	<b>494</b>	522	538	583	514
Charge nette d'intérêt / produit des impôts	<b>12.3%</b>	14.3%	14.7%	13.3%	12.1%
Charge nette d'intérêt / recettes courantes	<b>5.3%</b>	5.8%	4.2%	3.8%	3.4%

La création de la nouvelle structure hospitalière neuchâteloise (Hôpital Neuchâtelois) conduisant au transfert immobilier du Nouvel Hôpital Pourtalès (NHP) est accompagnée de

la reprise de la dette y afférente. Corollaire de la vente des bâtiments et équipements, les intérêts passifs reculent de 31%. La charge nette recule de manière sensible grâce aux effets de la poursuite de la diminution du taux moyen de la dette à long terme (de 3,73% à 3,53%).

## 6. Renouvellement et conclusion d'emprunts

Conformément à l'article 25 de la loi sur les communes du 21 décembre 1964, le Conseil communal sollicite l'autorisation de contracter des emprunts pour un montant global de 90 millions de francs durant l'année 2007. Cette somme est nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie non couverts par l'autofinancement ainsi que pour le remboursement des trois emprunts arrivant à échéance en 2007. La somme relative au renouvellement et la conclusion d'emprunts se détermine comme suit :

	Fr.
Insuffisance de financement au compte administratif du budget 2007	5'087'700.-
Remboursement de trois emprunts de la dette consolidée	<u>85'000'000.-</u>
Sous-total	90'112'700.-
Liquidités à disposition au 31 décembre 2006 (estimation)	<u>- 87'700.-</u>
<b>Financement nécessaire</b>	<b><u>90'000'000.-</u></b>

Les remboursements de la dette consolidée concernent trois emprunts arrivant à échéance pour un montant total de 85 millions de francs. Ils se répartissent de la manière suivante :

	Fr.
Emprunt public, 4% de 1997 (échéance 20 février 2007)	70'000'000.-
SwissLife, 4% de 1997 (échéance 24 septembre 2007)	10'000'000.-
Winterthur-vie, 4% de 1997 (échéance 24 octobre 2007)	5'000'000.-

Le volume des investissements nets se monte à 35'131'000 francs. Le présent rapport à l'appui du budget de l'année 2007 contient le tableau du service de la dette avec l'inventaire des annuités à payer.

## BUDGET DU COMPTE ADMINISTRATIF

		Budget 2007	
Comptes 2005	Budget 2006	Charges	Revenus
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
449'195'649.02	310'806'600	Total des charges	<b>324'644'700</b>
442'140'004.36	310'915'500	Total des revenus	<b>327'876'300</b>
	-108'900	Excédent de revenus	<b>3'231'600</b>
7'055'644.66		Excédent de charges	
<b>INVESTISSEMENTS</b>			
61'507'247.78	41'558'400	Total des dépenses	<b>36'841'000</b>
2'433'261.06	4'585'000	Total des recettes	<b>4'085'000</b>
59'073'986.72	36'973'400	Investissements nets	<b>32'756'000</b>
<b>FINANCEMENT</b>			
59'073'986.72	36'973'400	Investissements nets	<b>32'756'000</b>
-25'016'536.00	-21'162'000	Amortissements	<b>23'845'400</b>
372'036.92		Excédent des prélèvements aux financements spéciaux	
	-344'300	Excédent des attributions aux financements spéciaux	<b>591'300</b>
7'055'644.66		Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	-108'900	Excédent de revenus du compte de fonctionnement	<b>3'231'600</b>
41'485'132.30	15'358'200	Insuffisance de financement	<b>5'087'700</b>

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT

En comparaison au budget 2006, les charges augmentent de 4,5% et les revenus de 5,5%. Cette évolution favorable est le reflet de la bonne santé de l'économie en général et des efforts réalisés pour contenir les charges, en particulier au niveau du personnel. L'excédent de revenus du compte de fonctionnement prévu au budget de l'exercice 2007 s'élève à 3'231'600 francs. De plus, la provision pour les débiteurs impôts est alimentée à raison d'un million de francs.

Cet excédent de revenus a pu être atteint grâce à des mesures d'économies structurelles ainsi qu'à l'adaptation de certains tarifs. Le niveau de la fortune nette de la Ville à la fin de l'exercice 2007 pourra donc être augmenté de manière significative.

Le budget 2007 tient compte du transfert de la totalité des actifs des Hôpitaux, compensé par la reprise, par l'Hôpital neuchâtelois, des dettes y relatives. De plus, il comprend également la location des bâtiments du degré secondaire II qui demeurent par conséquent propriété de la Ville, contrairement aux intentions initiales du Conseil d'Etat.

## COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements comprend les dépenses destinées à l'entretien et à l'amélioration de l'infrastructure publique. Il ne prend ainsi en compte que les investissements du patrimoine administratif dont la synthèse pour le budget 2007 se présente comme suit :

	Fr.
Investissements bruts	36'841'000.-
Recettes	<u>4'085'000.-</u>
<b>Total des investissements nets</b>	<b><u>32'756'000.-</u></b>

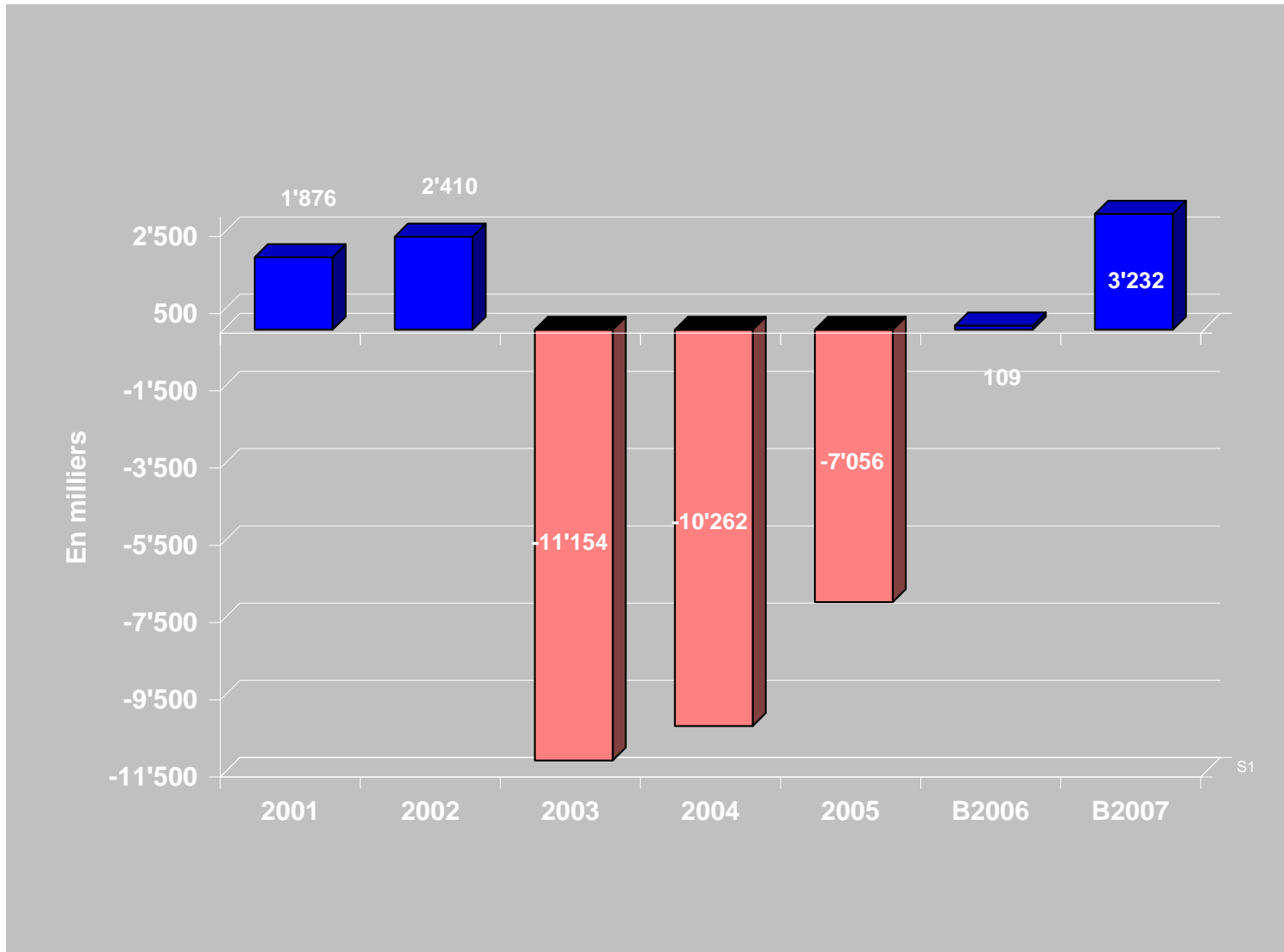
Les charges financières de 42% des investissements nets du patrimoine administratif, soit 13'616'000 francs, sont financées par des taxes (épuration, déchets) ou les tarifs des Services Industriels.

## FINANCEMENT

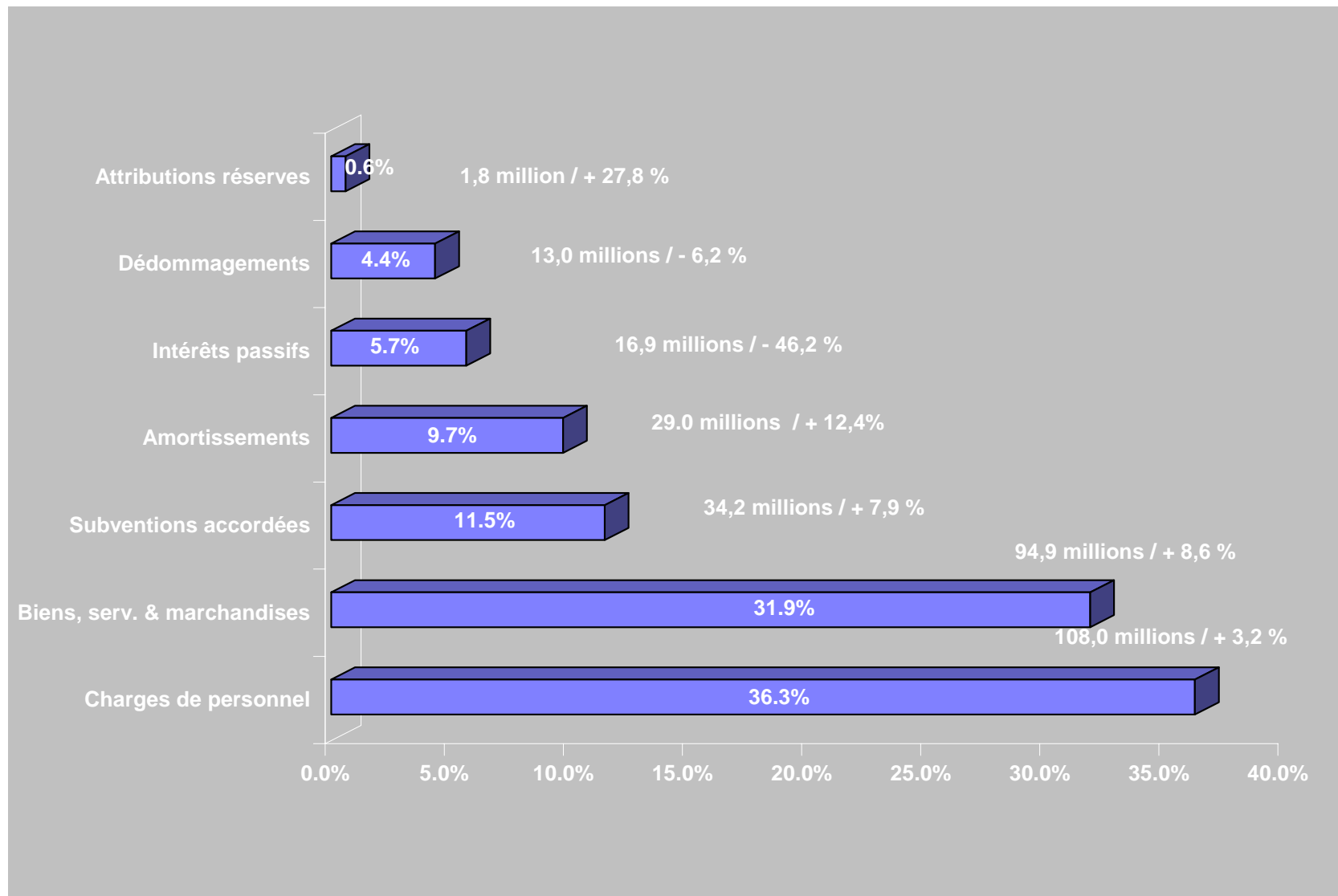
Sous cette rubrique est déterminée la part de l'investissement net qui n'est pas couverte par l'autofinancement et qui doit être financée par l'emprunt.

La capacité d'autofinancement s'élève à 27,7 millions de francs (budget 2006 : 21,6), constituée par les amortissements augmentés de l'excédent des attributions aux réserves et le report du résultat de fonctionnement, ce qui laisse apparaître une insuffisance de financement de 5,1 millions de francs pour le budget (budget 2006 : 15,3 millions de francs).

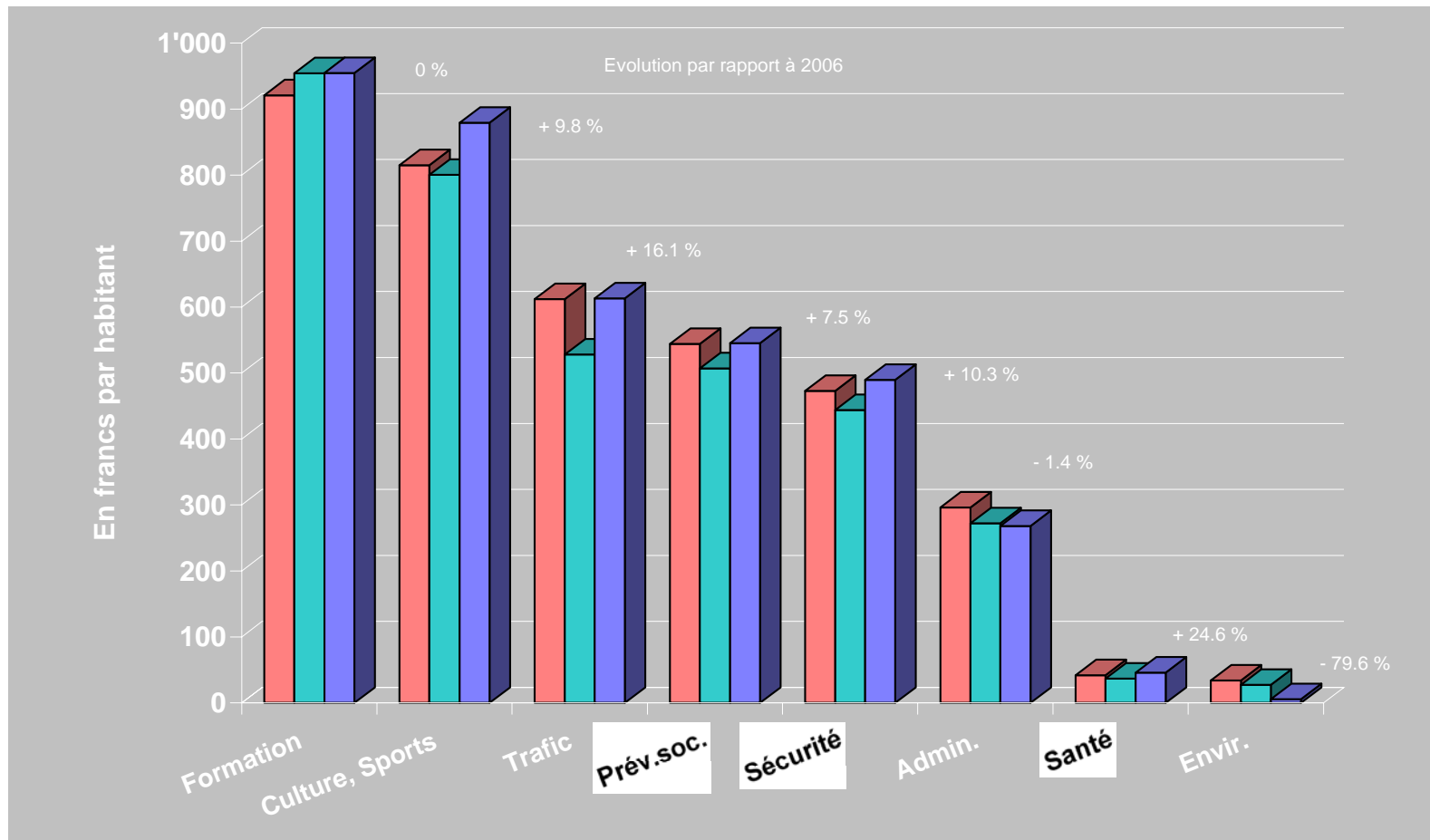
### RESULTAT DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT



## CHARGES PAR NATURE

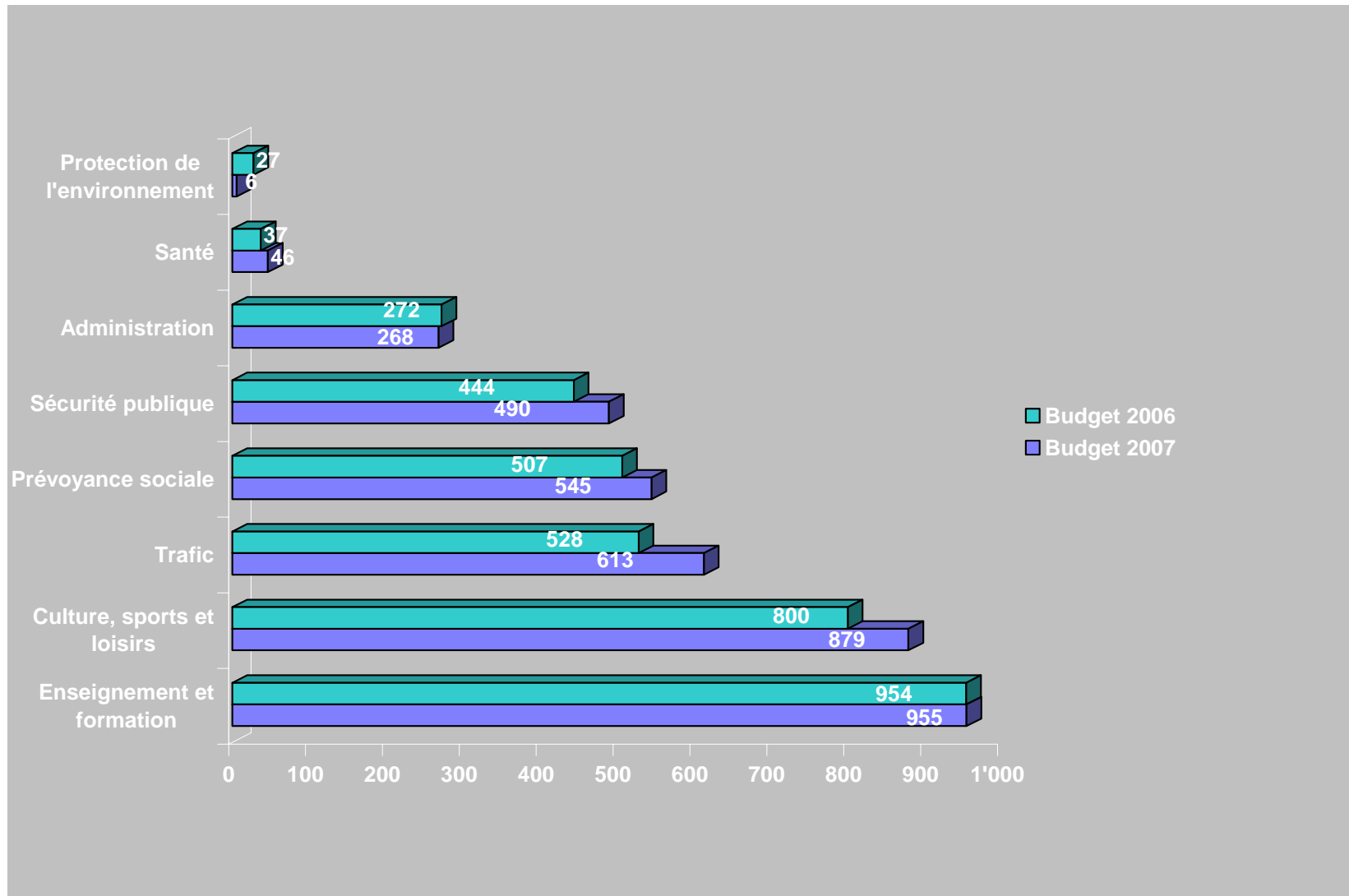


### DEPENSES NETTES PAR HABITANT DE 2005 A 2007

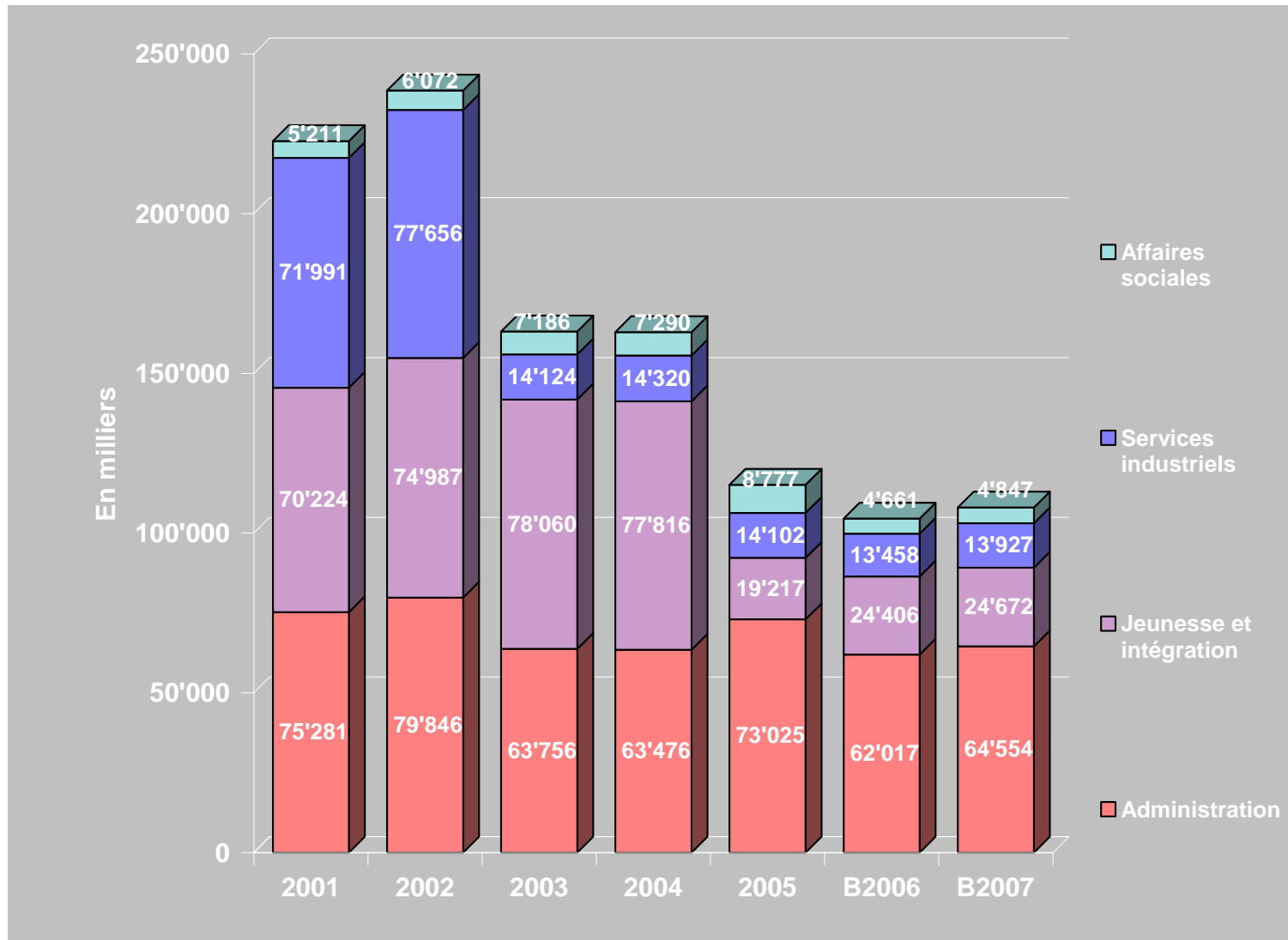


	2005	B2006	B2007
Formation	921	954	955
Culture, Sports	815	800	879
Trafic	612	528	613
Prév.soc.	544	507	545
Sécurité	473	444	490
Admin.	296	272	268
Santé	42	37	46
Envir.	34	27	6

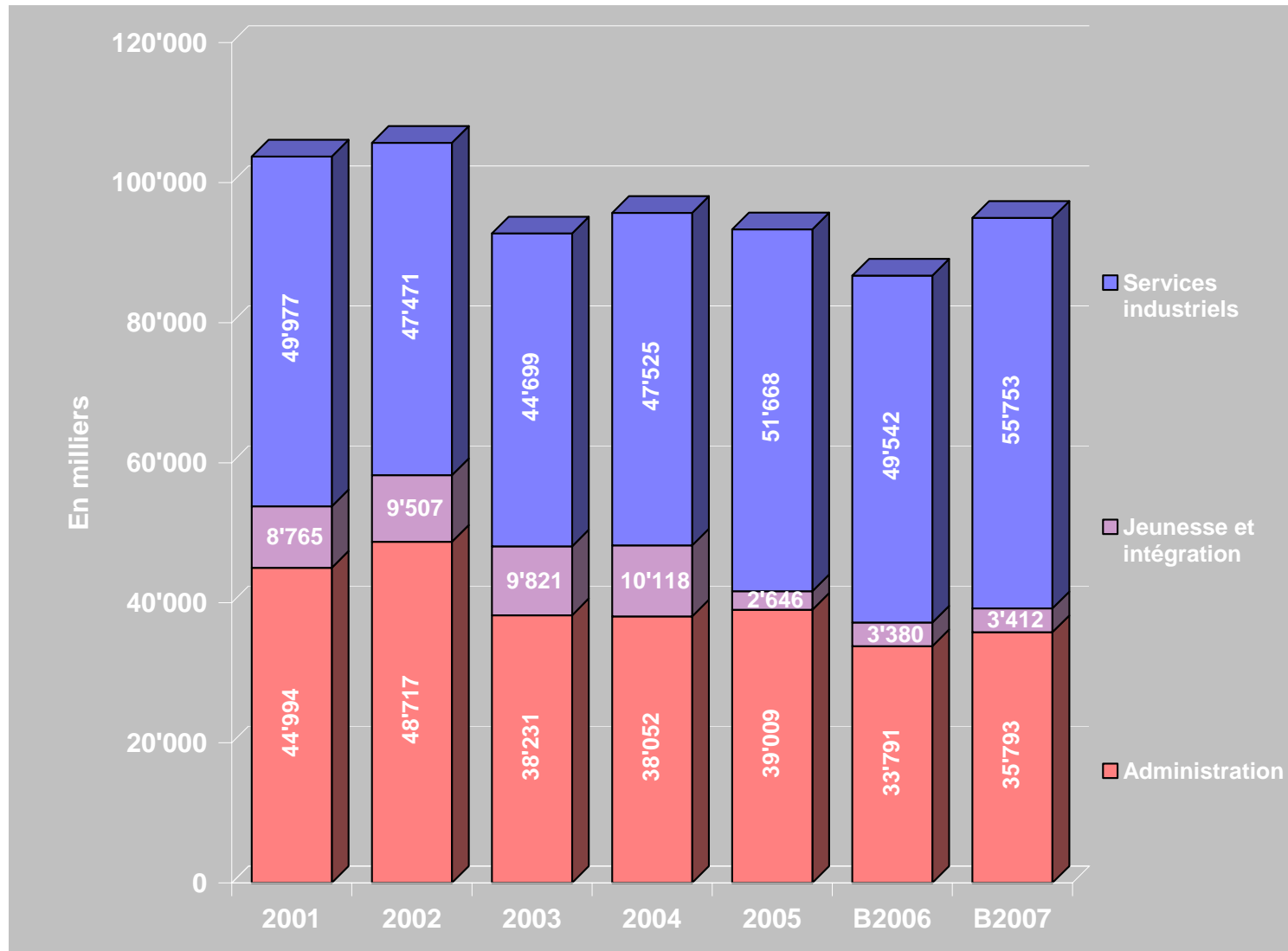
### NATURE DES DEPENSES PAR HABITANT



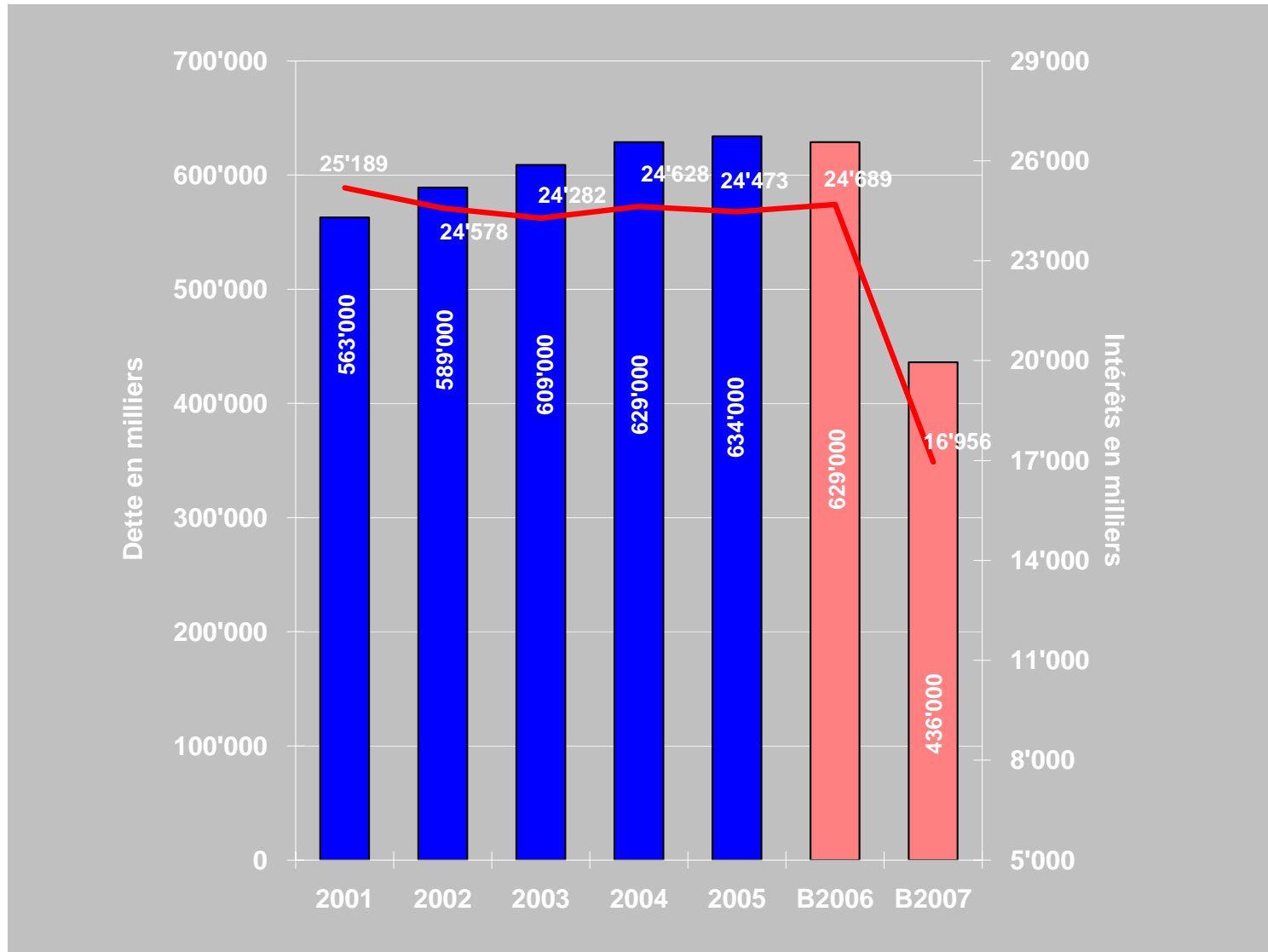
### CHARGES DE PERSONNEL



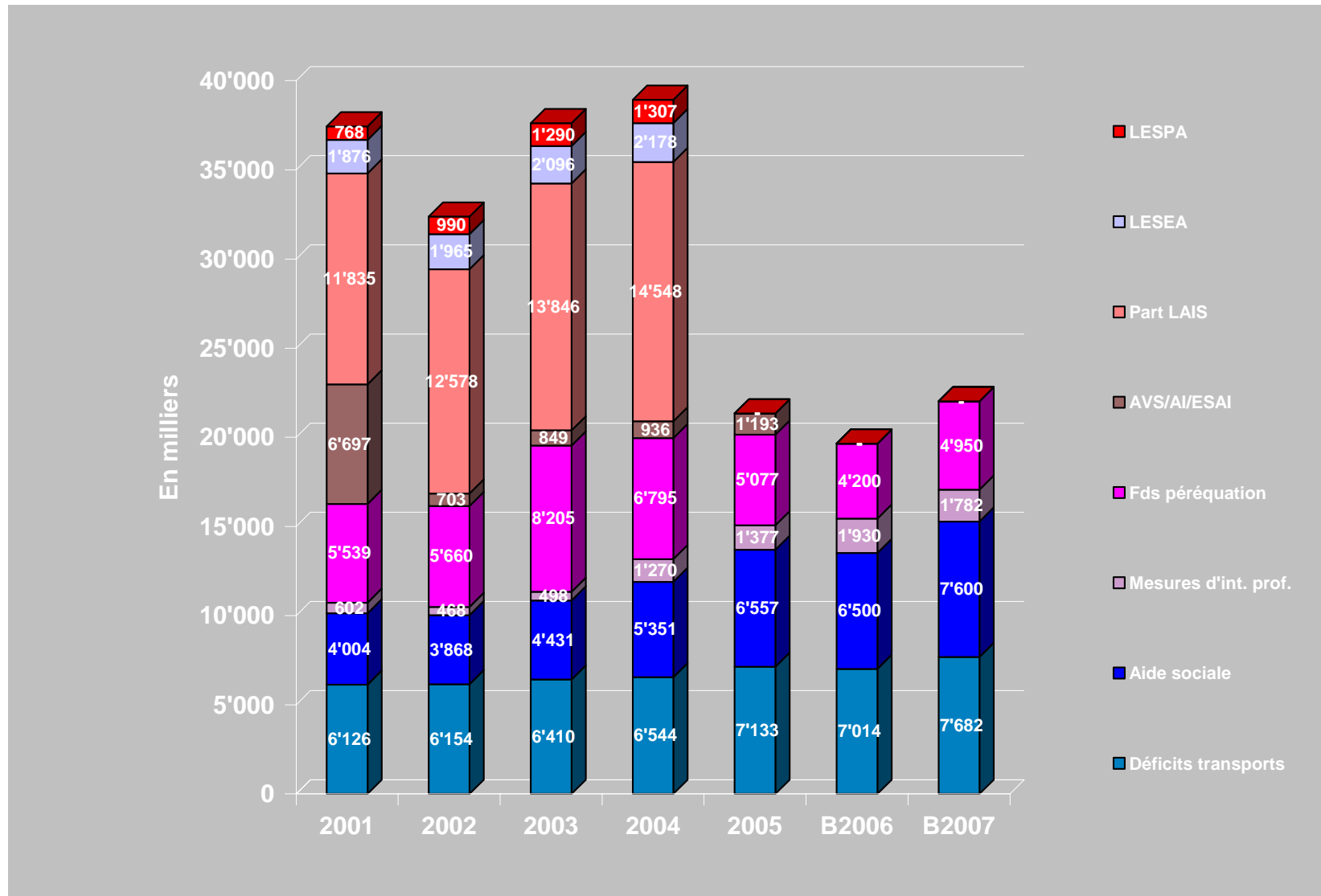
### BIENS, SERVICES & MARCHANDISES



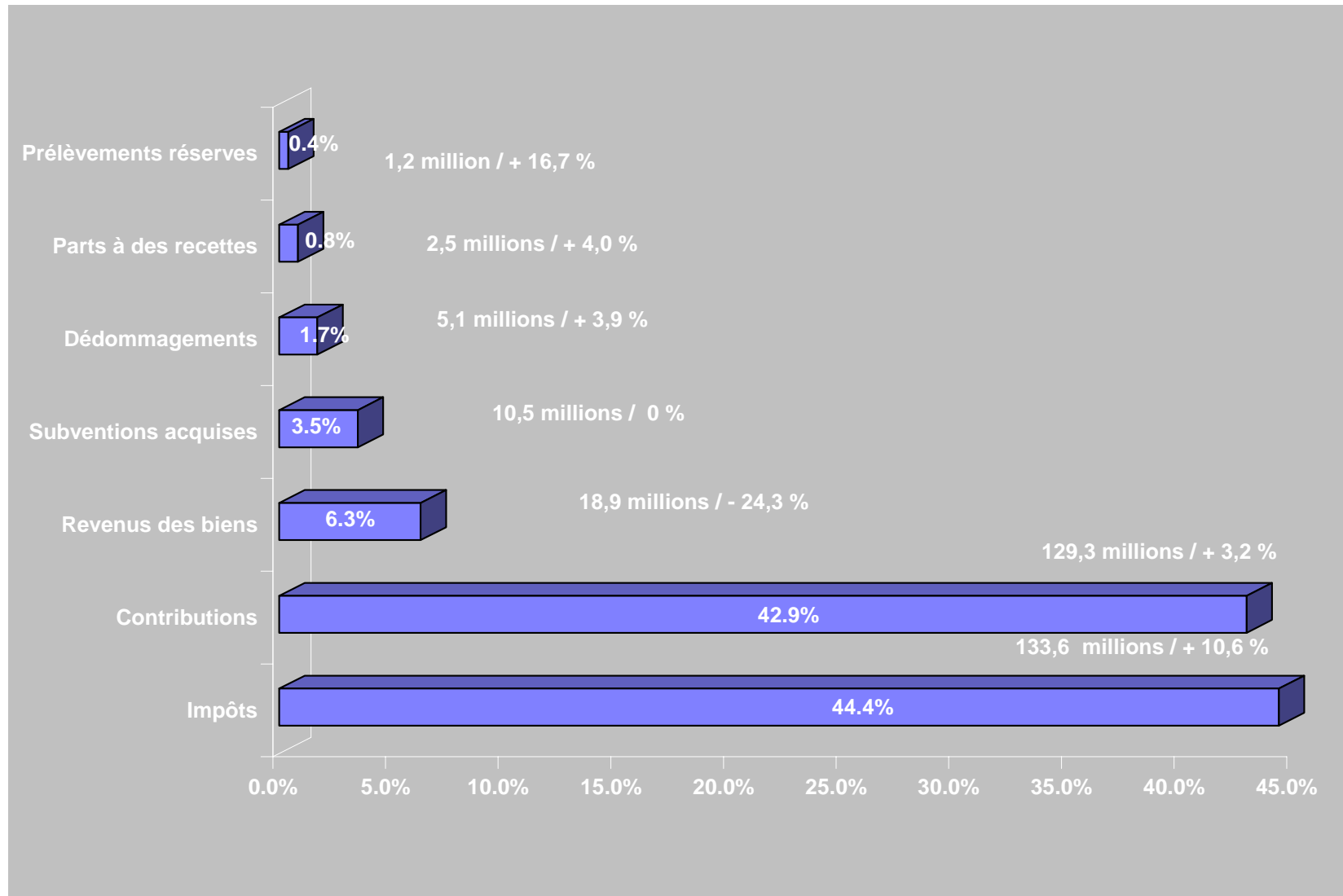
### DETTE A LONG TERME ET INTERETS PASSIFS



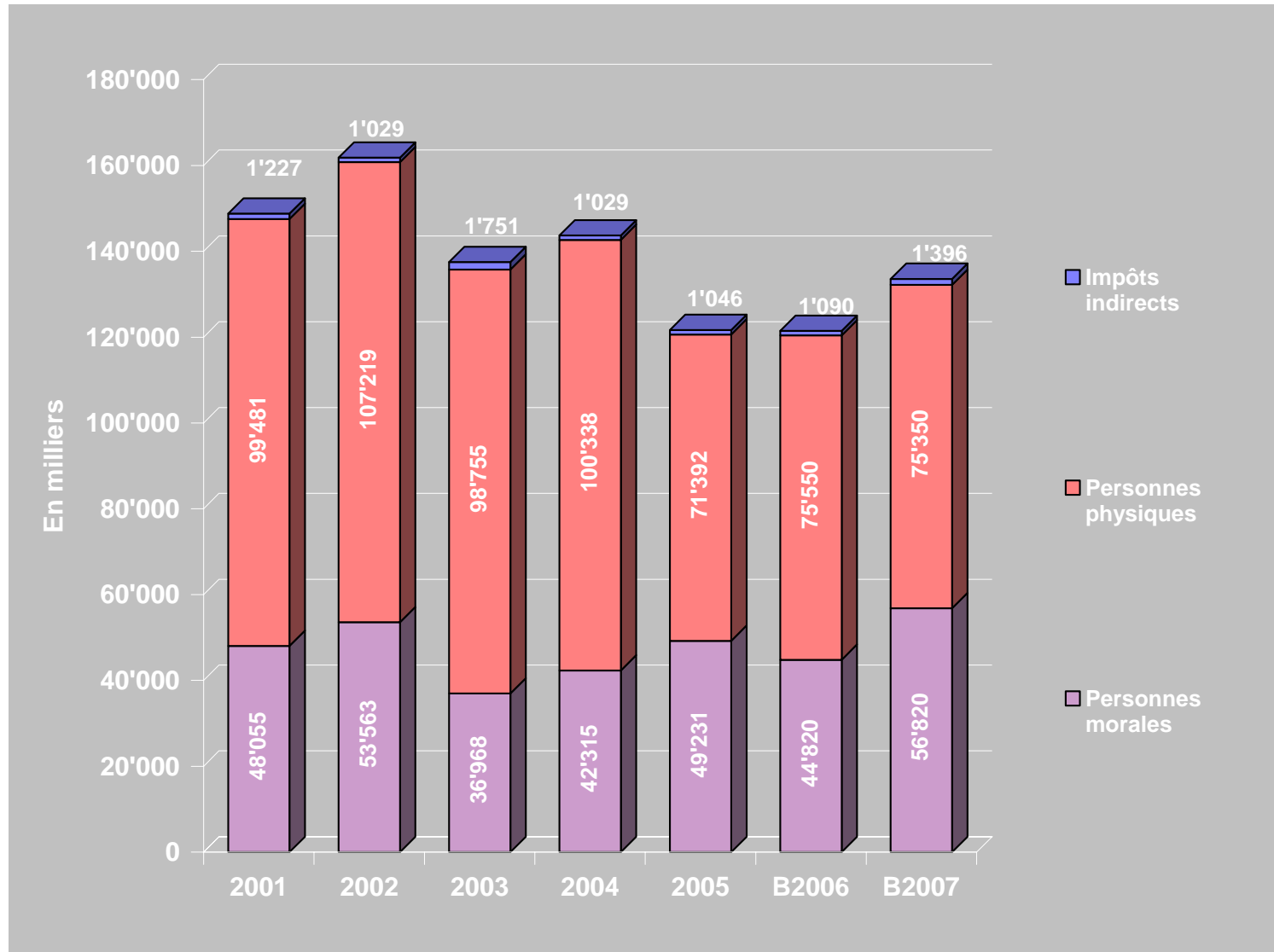
### CHARGES REPARTIES PAR L'ETAT



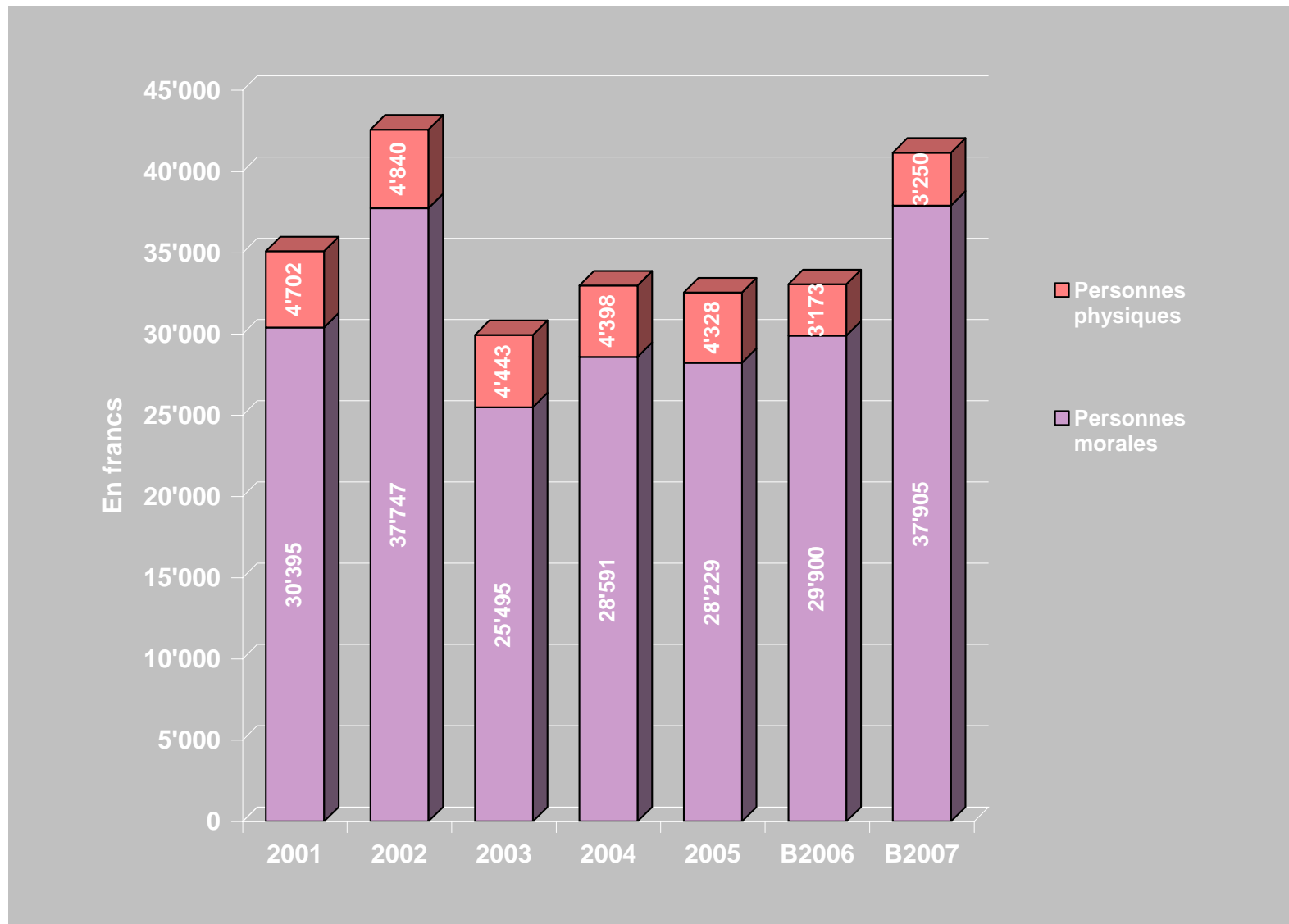
### PRODUITS PAR NATURE



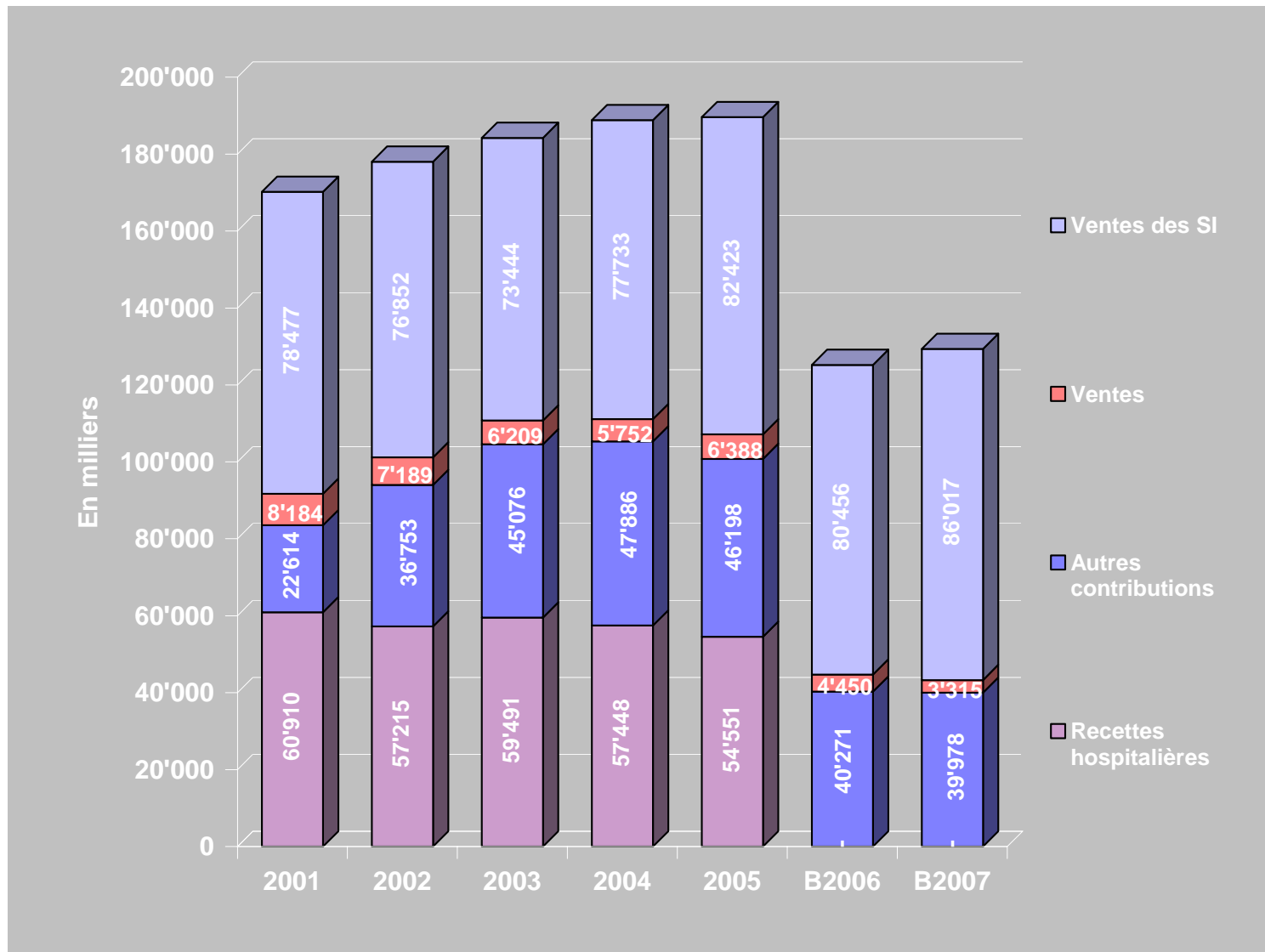
### IMPOTS



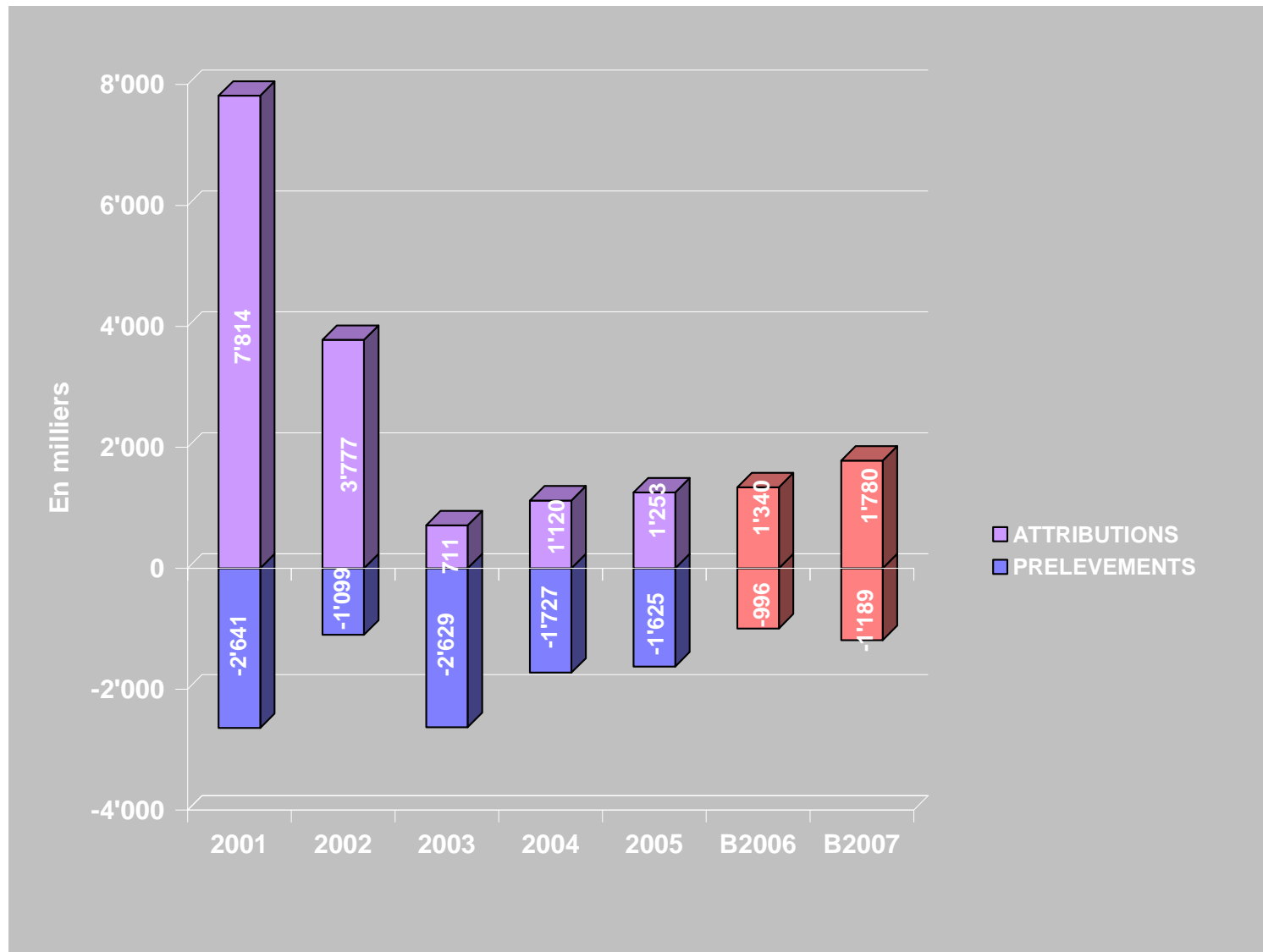
### IMPOTS PAR CONTRIBUABLE



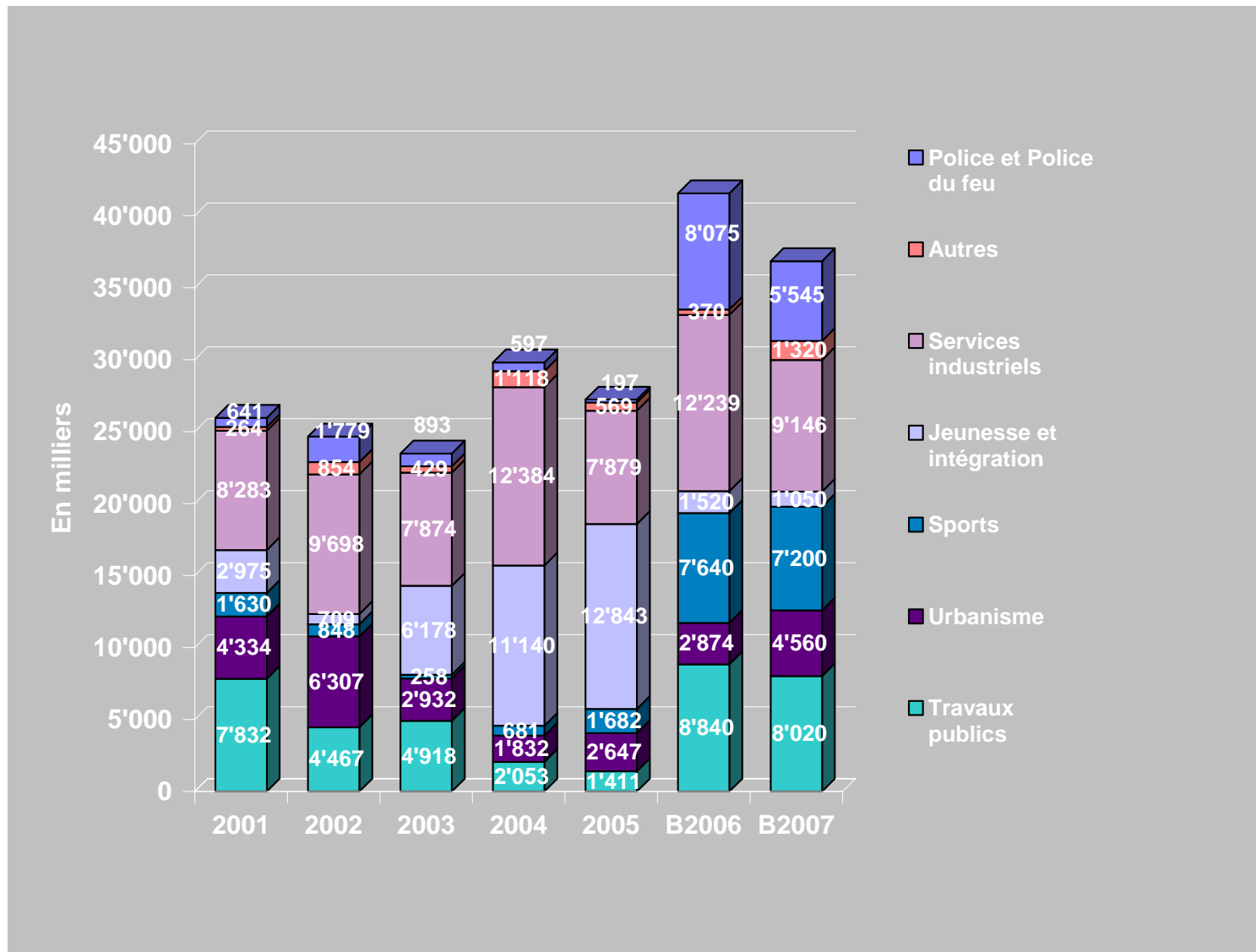
### VENTES, PRESTATIONS ET LIVRAISONS



### PRELEVEMENTS ET ATTRIBUTIONS AUX RESERVES



### IINVESTISSEMENTS BRUTS



### PLANIFICATION FINANCIERE QUADRIENNALE

